VENTE - Référendum LHOM 2025

Non à l'ouverture de 2 dimanches de plus à Noël !

- **Non à une loi qui bafoue la volonté populaire exprimée plusieurs fois**
- **Non à une dégradation supplémentaire des conditions de travail et de vie pour le personnel**
- **Non à plus de stress dans un métier déjà pénible**
- **Non à la destruction des petits commerces au profit des grandes chaînes**
- **Non au contournement du partenariat social dans le commerce de détail**

Les attaques de la droite sur les conditions de travail et de vie du personnel de vente se poursuivent, contre la volonté des employé-e-s de la vente et au mépris du vote populaire. En 2016, le peuple a accepté des ouvertures dominicales **à la seule condition qu'il y ait une Convention collective de travail (CCT)** qui protège le personnel de vente. En 2021, il a de nouveau refusé des dimanches de travail supplémentaires sans contrepar tie négociée entre partenaires sociaux. Aujourd'hui, la droite revient à la charge avec deux dimanches travaillés avant Noël, en plus du 31 décembre, là encore sans contrepartie.

Les employé-e-s travaillent souvent déjà sur 6 jours, donc le week-end. Les journées de travail très longues où l'on commence tôt le matin et finit tard le soir sont habituelles. À quoi s'ajoutent des cadences de travail qui se sont intensifiées et des économies sur les coûts en personnel qui ont accru leur charge de travail. Les femmes, qui constituent les deux tiers du personnel de vente, avec des salaires bas et de nombreux temps partiels, seront les premières à en faire les frais.

Ouvrir deux dimanches de plus (en plus du 31 décembre) signifierait :

- **Condamner le personnel à des horaires interminables en décembre**
- **Empêcher toute vie de famille pour le personnel avant et pendant les fêtes**
- **Augmenter encore le nombre de semaines sans fin (les magasins ouvrent déjà plus de 67 heures par semaine)**
- **Augmenter le stress et les risques d'épuisement physique et psychique du personnel**
- **Mettre fin à tout espoir d'améliorer les conditions de travail du personnel grâce à une CCT dans le commerce de détail genevois**

LE DIMANCHE, ON DÉBRANCHE !

PARTI DU TRAVAIL

RÉFÉRENDUM CANTONAL

PARTI DU TRAVAIL

CONTRE LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES **HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS (LHOM)** (OUVERTURE DU DIMANCHE) (I 1 05 – 11715) DU 22 MAI 2025

Les citoyennes soussignées et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent, conformément aux articles 67 à 70 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (Ouverture du dimanche) (I 1 05 – 11715) du 22 mai 2025 soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer ce référendum cantonal. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les personnes de nationalité suisse vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer le présent référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 CHF. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

	Nom (majuscules)	**Prénom** (usuel)	**Date de naissance** (jj/mm/aaaa)	**Canton d'origine**	**Domicile** (Adresse complète: rue, numéro, code postal, localité)	**Signature**
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le 4 juillet 2025 à: Comité référendaire contre les ouvertures du dimanche, c/o Unia Genève, chemin Surinam 5, 1203 Genève.